

**EXTRAIT:**



**Nombre de membres en exercice : 39**

**PRÉSENTS ( 28 ) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER N. CASSAN FAUX, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, A. LAURENDEAU, G. MICHAUD, F. MERY, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

**POUVOIRS ( 8 ) :**

E. AZIHARI mandante a pour mandataire JP. ABELIN  
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
E. PHILIPONNEAU mandante a pour mandataire J. MELQUIOND  
E. FARHAT mandante a pour mandataire L. RABUSSIÉ  
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à AF. BOURAT  
P. BARAUDON mandant a pour mandataire à C. PAILLER  
K. WEINLAND mandante a pour mandataire à F. MERY  
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire à S. LANSARI-CAPRAZ

**EXCUSES ( 3 ) :**

P. MIS, G. MESLEM, M. METAIS.

**Nom du secrétaire de séance : Laurence RABUSSIÉ**

**RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**

**OBJET : Aménagement des quais de Vienne en cœur de ville - Création d'une autorisation de programme - Lancement des marchés d'aménagement des bords de Vienne**

*La commune s'est engagée depuis de nombreuses années dans la reconquête et l'aménagement des quartiers en bords de Vienne (Programme National du quartier d'Ozon, Opération d'intérêt Régional du Lac et des Renardières, Réhabilitation du site industriel de la Manu, Action cœur de ville...).*

*L'aménagement des bords de Vienne dans toute la traversée de la ville est un enjeu majeur et la revitalisation du centre ancien apparaît comme un élément incontournable. Une déclinaison de nombreuses tranches d'aménagement est donc programmée.*

*Certaines, comme l'aménagement de la voie douce reliant le rond-point de la Main jaune (et son aire de covoiturage) au pont de Loudun sont déjà réalisées. D'autres vont se réaliser dans les années à venir.*

*Le but étant d'obtenir, autour de l'axe majeur représenté par la Vienne, un ensemble de boucles sur lesquelles on pourra circuler, pour des activités de loisirs, mais également des liaisons fonctionnelles internes à la Ville et en lien avec les communes périphériques.*

*Le premier périmètre opérationnel dans le cœur de ville a été défini du pont Henri IV à l'îlot Alaman, soit un linéaire de 900 mètres. L'aménagement de la Place Notre Dame et la Place du Château ainsi que leurs abords démarrera courant novembre 2018. En 2019, les quais du Château et Napoléon seront traités en rive droite. 2020 verra l'aménagement de la rive gauche tandis que les quais du 11 novembre et du 8 mai seront aménagés en fin d'APCP.*

*Ce programme d'aménagement a pour planning de livraison la fin de l'année 2023.*

# COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 20 septembre 2018

n°9

page 2/3

*Il est ainsi proposé au conseil municipal de créer une autorisation de programme à hauteur de 11 142 000 € TTC, les crédits de paiement étant déclinés sur 6 exercices selon le détail ci-dessous :*

Objet	2018 (voté)	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Etudes	136 000			70 000		100 000	306 000
Acquisitions immobilières							0
Constructions							0
Travaux d'aménagement Pont Henri IV-Alaman	724 000	2 580 000	1 257 000				4 561 000
Travaux d'aménagement Accès Gravelines et raccordement Antran		100 000					
Travaux d'aménagement				2 105 000	2 580 000	1 490 000	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>860 000</b>	<b>2 680 000</b>	<b>1 257 000</b>	<b>2 175 000</b>	<b>2 580 000</b>	<b>1 590 000</b>	<b>11 142 000</b>
<b>DETAIL AMENAGEMENTS</b>							
C1 – Place Notre Dame – Place du Château	X						
C1 - Rive droite quais du Château et Napoléon		X					
D1- Création accès Gravelines – Vienne et Envigne + B1 - raccordement Antran (projet contrat de ruralité)		X					
C1 -Fin des travaux rive droite coeur de Ville			X				
C2 – Rive gauche quai Alsace Lorraine + D1 - sud de l'Envigne à Cenon/Vienne			X				
D1 -raccord passerelle sur l'Envigne							
B2 - Rive gauche promenade des Acadiens + C3 – Rive droite quai Roosevelt				X			
C3 - Rive droite quai du 11 novembre + C4 – Rive gauche quai des Martyrs – place de Belgique					X		
C5 - Rive droite quai du 8 mai 1945 – passerelle du Bien Nourri + A2 -Rive droite de pont Camus à Bien Nourri						X	
Subvention de l'État (DSIL)	421 860						421 860
Subvention de la région							0
Subvention du département	400 000	400 000					800 000
<b>sous-total financements externes</b>	<b>821 860</b>	<b>400 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>1 221 860</b>
Financement ville : autofinancement ou emprunts	38 140	2 280 000	1 257 000	2 175 000	2 580 000	1 590 000	9 920 140
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>860 000</b>	<b>2 680 000</b>	<b>1 257 000</b>	<b>2 175 000</b>	<b>2 580 000</b>	<b>1 590 000</b>	<b>11 142 000</b>

\* \* \* \* \*

**VU** les articles L2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,

**VU** les articles 71, 72 et 73 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**VU** la délibération n°10 du 22 juin 2017 autorisant le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement des bords de Vienne en cœur de ville,

# COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 20 septembre 2018

n°9

page 3/3

**CONSIDÉRANT** l'importance de l'aménagement des bords de Vienne en cœur de ville, vecteur d'attractivité et de revitalisation,

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de créer une autorisation de programme destinée à financer les dépenses de cette opération très structurante pour un site majeur des bords de Vienne,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de créer une autorisation de programme d'un montant de 11 142 000 € TTC, selon le détail ci-dessous, pour financer cette opération,

Objet	2018 (voté)	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Etudes	136 000			70 000		100 000	306 000
Acquisitions immobilières							0
Constructions							0
Travaux d'aménagement Pont Henri IV-Alaman	724 000	2 580 000	1 257 000				4 561 000
Travaux d'aménagement Accès Gravelines et raccordement Antran		100 000					
Travaux d'aménagement				2 105 000	2 580 000	1 490 000	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>860 000</b>	<b>2 680 000</b>	<b>1 257 000</b>	<b>2 175 000</b>	<b>2 580 000</b>	<b>1 590 000</b>	<b>11 142 000</b>

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives au lancement et à l'attribution des marchés inhérents à cet aménagement.

Les dépenses seront imputées sur le compte 94 2315 126 4600.

**POUR : 29**

**CONTRE :**

**0**

**ABSTENTIONS :**

**7 [F. MÉRY (+1 pouvoir), S. LANSARI CAPRAZ (+1 pouvoir), C. PAILLER (+1 pouvoir)**

**G. MICHAUD]**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER